

## INSTRUCTIONS DE DÉPLOIEMENT

*N. B. : Ce protocole simplifié pour le déploiement et la collecte des dosimètres est destiné aux responsables des centres de services.*

*Santé Canada recommande une démarche plus complexe que celle décrite ci-après; toutefois, l'Institut national de santé publique du Québec, responsable de la formation du personnel concerné, considère le protocole suivant plus simple d'application et tout à fait approprié pour soutenir les objectifs de l'opération en cours.*

### **Instructions pour la commande de dosimètres**

La SHQ a négocié un prix pour l'achat de dosimètres Alpha Track. Les commandes peuvent être acheminées directement par courriel. Voici les coordonnées de la personne responsable des commandes :

[flegault@accustarcanada.com](mailto:flegault@accustarcanada.com)

Frederic Legault, M.Sc.

C-NRPP # 201186CRT-201341CRMT

NRPP # 107004RT

AccuStarCanada.com

1 855 85RADON

Au moment de passer la commande, il faut mentionner que vous voulez le **prix spécial de la SHQ**. Il est important de fournir vos coordonnées avec l'adresse postale complète et la quantité de dosimètres voulue. Notez que pour les commandes de 1000 dosimètres et plus, le transport est gratuit; pour les commandes de moins de 1000 dosimètres, des frais de port et de manutention seront ajoutés.

Le prix spécial de la SHQ est de 10,75 \$ US, convertis en \$ CA avec le taux en direct de [www.xe.com](http://www.xe.com).

### **Instructions pour le déploiement des appareils de mesure du radon**

Étant fréquemment employés lors des études de dépistage, les dosimètres de type Alpha Track peuvent être manipulés, installés et analysés avec facilité et rapidité. Ils fournissent également des mesures représentatives, relativement précises, fiables et reproductibles; mais pour cela, les appareils doivent être installés en respectant une procédure stricte. Ainsi, lorsque vous procéderez au déploiement, vous devrez respecter les consignes suivantes :

- Effectuer dans la mesure du possible, une mesure de radon dans chacun des locaux normalement occupés (c.-à-d. occupés **par une même personne** pendant **plus de quatre heures par jour**) **situés au plus bas niveau** (sous-sol et rez-de-chaussée). La prise de mesure est obligatoire dans tous les logements



- Les dosimètres sont expédiés dans un sac à fermeture de type « Ziploc »; la mesure débute dès qu'ils sont exposés à l'air ambiant. Ainsi, dès qu'un dosimètre est sorti de son sac, il est important de noter dans les cases appropriées du formulaire son numéro de série, la date et l'heure du déploiement, le numéro de local correspondant à la mesure, etc.

Comme recommandé par Santé Canada, les concentrations de radon seront évaluées à partir de mesures effectuées sur une période de trois mois, au cours de la saison hivernale, lorsque les bâtiments sont maintenues en condition fermée (c'est-à-dire lorsque les portes et fenêtres sont généralement maintenues fermées).

Lors du déploiement, laisser une copie du *Feuilleton radon – SHQ* au locataire.

### **Instructions pour la collecte des appareils de mesure du radon**

Afin d'assurer la qualité de la mesure, prière de collecter les dosimètres seulement 3 mois après la date d'installation, et sur la plus courte période de temps possible. Lorsque vous procéderez à la collecte, vous devrez respecter les consignes suivantes. N. B. : L'appareil cesse de mesurer lorsque vous le placez dans le sac à fermeture de type « Ziploc ».

- Pour chaque appareil recueilli, vérifier que celui-ci n'a pas été déplacé en comparant son numéro de série et le numéro de la pièce indiqué dans le formulaire du laboratoire AccuStar. Rapporter toute anomalie ou tout déplacement dans la colonne « Commentaires ».
- Après avoir mis l'appareil dans le sac, inscrire la date et l'heure dans les colonnes appropriées du formulaire du laboratoire AccuStar. Le faire immédiatement après l'avoir collecté, de manière à ce qu'aucun appareil ne soit oublié. S'assurer que les sacs sont fermés hermétiquement.
- Lorsque tous les appareils de mesure sont collectés, placer le formulaire du laboratoire AccuStar et les sacs dans une enveloppe à bulles ou dans la boîte dans laquelle vous avez reçu les dosimètres. Expédier le tout par courrier postal à l'une des deux adresses suivantes :

- dans le cas d'un colis expédié par un service de livraison

AccuStar Labs  
2, Saber Way  
Ward Hill, MA  
01835-8000

- dans le cas d'un colis expédié par Postes Canada

AccuStar Labs  
P. O. Box 3008  
Haverhill, MA 01831-3018

Les résultats vous seront directement envoyés à l'adresse courriel indiquée dans le formulaire. Vous devrez noter les résultats dans BSI.NET. Un onglet sera disponible dans « Obligations réglementaires ».

**Exemples d'anomalies ou de déplacements à rapporter dans la colonne  
« Commentaires » du formulaire du laboratoire AccuStar**

- Appareil perdu (si possible, indiquer la raison).
- Appareil déplacé dans une autre pièce (si possible, indiquer la raison).
- Appareil sur le sol (si possible, indiquer la raison).
- Appareil retrouvé directement sur ou sous une bouche d'aération (ou toute autre source de ventilation).
- Appareil obstrué par un linge ou recouvert de tout autre objet.

**\*\*\*Merci de contribuer au succès de ce dépistage du radon dans les logements sociaux du Québec.**